

VILLE DE WATTRELOS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
COMMUNE ENTRE LA VILLE, LE CCAS ET LA CAISSE DES ECOLES DE
WATTRELOS**

DELIBERATION N° 30
Date : SAMEDI 2 JUILLET 2022

Rapporteur :
Monsieur Dominique BAERT,
Président du CCAS.

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), et notamment l'article 119 qui précise qu'il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants concernés, de créer une Commission Administrative Paritaire compétente à l'égard des fonctionnaires des communes et de leurs établissements publics.

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 relatif aux Commissions Administratives Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 2020-1533 du 8 décembre 2020 relatif aux Commissions Administratives Paritaires (CAP) et aux conseils de discipline de la Fonction Publique Territoriale, qui modifie le décret n°89-229 du 17 avril 1989 susvisé,

Les CAP sont établis par catégorie A, B et C.

Les Commissions Administratives Paritaires sont les instances de représentation des personnels titulaires de la fonction publique, c'est-à-dire des fonctionnaires. Elles ont en charge l'examen de certaines décisions individuelles concernant les fonctionnaires (refus de titularisation, licenciement, refus de certains congés, discipline, etc...).

Vu l'arrêté ministériel du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique au 8 décembre 2022 ;

Ainsi, il est mis fin à la pratique de sous-groupes hiérarchiques pour l'examen des dossiers en CAP.

Les CAP comprennent en nombre égal des représentants titulaires de l'Administration et des représentants titulaires du personnel.

Le nombre de représentants titulaires et suppléants est déterminé en fonction de l'effectif des agents titulaires pour chacune des catégories et selon le tableau suivant :

Effectif relevant de la CAP	Nombre de représentants titulaires	Nombre de représentants suppléants
Moins de 40 fonctionnaires	3	3
Entre 40 et 249 fonctionnaires	4	4
Entre 250 et 499 fonctionnaires	5	5

Entre 500 et 749 fonctionnaires	6	
Entre 750 et 999 fonctionnaires	7	7
Plus de 1 000 fonctionnaires	8	8

Considérant l'intérêt de disposer d'une CAP commune pour chaque catégorie A, B et C compétente pour l'ensemble des agents de la Ville et du CCAS et de Wattrelos ;

Au regard des effectifs au 1^{er} janvier 2022, la répartition s'établit ainsi :

Catégories	Effectif	Nombre de représentants titulaires	Nombre de représentants suppléants
Catégorie A	52	4	4
Catégorie B	120	4	4
Catégorie C	608	6	6

Considérant que les membres des CAP représentants titulaires seront désignés en respectant une proportion équilibrée hommes/femmes par catégorie.

Considérant la consultation des organisations syndicales représentées au comité technique le 7 juin 2022.

Après consultation des organisations syndicales concernées, Monsieur le Président propose :

- la création des Commissions Administratives Paritaires (CAP) communes pour chaque catégorie (A, B et C), sans distinction de groupe hiérarchique au sein de chaque catégorie et compétentes pour les agents de la Ville de Wattrelos et du CCAS ,
- d'acter le nombre de représentants au sein de chaque catégorie tel que défini au regard des effectifs au 1^{er} janvier 2022,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE

Acte certifié exécutoire de plein droit et publié en application de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Wattrelos, le 02/07/2022
Le Maire, Président du CCAS

Dominique BAERT
Dominique BAERT

DEPARTEMENT DU NORD
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE WATTRELOS**



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

Samedi 2 juillet 2022 – 9h30

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 12

Monsieur Dominique BAERT, Maire Président

Madame Danielle CUCHERE, Vice-Présidente

Monsieur Benjamin CAILLIÉRET, Vice-Président délégué

Mesdames Françoise CLAIS, Laura DELPLANQUE, Jocelyne LEFEVRE, Laureen LEMOINE,

Messieurs, Patrick DUPONCHEEL, Veysal KIRAZ, Claude LECLUSE, Pascal LUCAS, Christophe RICCI,
Administrateurs

Absence excusée avec pouvoir : 01

Madame Arlette ROUSSEL

Absence excusée sans pouvoir : 00

Absence :

Président de séance :

Monsieur Dominique BAERT, Maire Président